

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le 15 décembre 2023, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, FAURE Bruno, GIRAudeau Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, DUGUE Christian, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, TELINGE Sophie, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelynne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, PENAUD Cyril, MARCHAIS Gisèle, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER Yves, CARRÉ Joël par GAUDIN Jean-Luc, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DEBORDE Bruno par LHOUMEAU Francis, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, EDOUARD Loïc par CHARLASSIER Dimitry.

Procurations : MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, LAVALETTE Christian à CABRI Christophe, THIBAUT Annick à BRIERE Christel, LACHAMP Barbara à PERRIN Madeleine, GIRAudeau Patrick à BOULLE Christophe, PERONNEAU Chantal à MORASSUTTI Nicolas, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

Absents excusés : RAYMOND Serge, POZZOBON Alain, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, LAVALETTE Christian, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DURET Chantal, GIRAudeau Patrick, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, GUILLEMAIN Ghislaine, PERONNEAU Chantal, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, CONTE Marie-Hélène, BRUA Christiane, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, THOMAS Jean-Marc, PERUFFO Bernard, MEUGNIOT Benoît, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 119

Nombre de votants : 126

Nombre d'absents excusés : 39

Nombre d'absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Motion de soutien au projet d'implantation d'EPR2 sur le site du Blayais

Alors que la crise énergétique suscite un regain d'opinions positives en faveur de l'énergie nucléaire, reconnue par 2 français sur 3 comme étant une énergie d'avenir, et que l'arrêt dans quelques années des quatre réacteurs de la centrale du Blayais inquiète de plus en plus la population riveraine et ses élus, la perspective d'implantation de réacteurs EPR2 de nouvelle génération sur ce site est ressentie comme une dernière chance à ne pas laisser passer.

En l'absence d'une nouvelle installation nucléaire sur ce site, l'arrêt de la centrale à une échéance que l'on espère la plus lointaine possible, aura des conséquences importantes sur l'économie de la Haute Gironde et au-delà, mais aussi sur sa vie sociale avec 2000 à 4000 emplois supprimés et la disparition de nombreuses PME travaillant sur le site ou à proximité. 9400 personnes qui vivent dans son environnement

017-200041523-20231215-DEL160_2023-DE

Reçu le 10/01/2024

proche mais aussi sur les départements de la Gironde et de la Charente Maritime en subiront les

conséquences. S'ajoutera la perte des retombées fiscales (57 millions d'euros en 2022) qui profitent aujourd'hui aux collectivités territoriales et à la population. Enfin, à plus long terme, les arrêts de Golfech puis de Civaux transformeront ce territoire en un désert énergétique.

Un premier lot de six EPR2 faisant partie d'un programme de relance du nucléaire décidé par le président Macron a trouvé ses sites d'implantation avec Penly, Gravelines et Bugey grâce au soutien des présidents de leur Région. Un deuxième lot de huit réacteurs EPR2 en option offre une dernière possibilité de rattrapage pour les régions éventuellement intéressées.

EDF a précisé que le choix des futurs sites qui accueilleront les réacteurs EPR2 (deux par site) sera fondé sur trois critères d'ordre technique (source froide), foncière et politique (acceptation sociale). Les deux premiers critères feront l'objet d'une étude de sûreté réalisée par cette Entreprise pour autant que le troisième critère soit avéré. Ils seront évalués en lien avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et avec RTE (Gestionnaire du réseau de transport d'électricité français). Après la phase de débat public, c'est l'État qui fera le choix des futurs sites, notamment en fonction du soutien local pour le projet.

Dès lors, la forte mobilisation du territoire au côté d'EDF sera une condition déterminante dans le choix des sites qui seront retenus en 2026 pour l'implantation des huit EPR2.

Or, le site du Blayais dispose de nombreux atouts qui répondent aux exigences techniques d'EDF pour accueillir une nouvelle installation nucléaire qui succèderait à l'installation existante. S'y ajoute la mobilisation de tous les acteurs du territoire, convaincus de l'intérêt de ce projet pour ses entreprises et ses habitants. Alain Rousset, président de la Région Nouvelle Aquitaine a apporté son soutien au projet du Blayais et EDF a décidé de retenir ce site sur la liste des sites qui feront l'objet d'une étude de sûreté.

En conséquence de quoi, il est proposé aux conseillers communautaires de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, de soutenir le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire composée de deux EPR 2 sur le site de Braud-et-St-Louis (33).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette motion.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le

10 JAN. 2024

Le Président

Claude BELOT

Pour copie conforme

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex